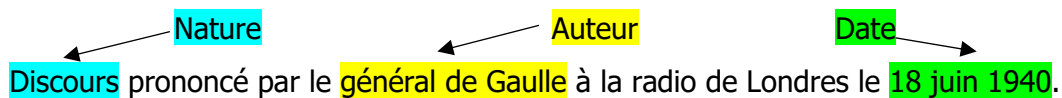


• PRENDRE CONNAISSANCE DE L'INTEGRALITÉ DU DOCUMENT :

- ° D'abord, on lit le **titre** du document, pour **savoir de quoi il parle**.
- ° Puis, on regarde la « **légende technique** », qui se trouve **en bas à droite** du document, et donne différents éléments pour identifier ce dernier :


Discours prononcé par le général de Gaulle à la radio de Londres le 18 juin 1940.

- ° Enfin, on lit/regarde le **corps du document** pour connaître son **contenu**.

→ Présenter un document signifie identifier son auteur, sa date, sa nature et son thème (ADNT).

1-Définir la nature (= type de document) du document

- ° ? La question à se poser : de quel type de document s'agit-il ?
- ° i Les documents se regroupent en deux catégories : les textes (discours, loi, article de presse, mémoires, lettre...) et les images (carte, mosaïque, peinture, affiche, photographie, graphique...). Il suffit donc de regarder le document pour voir sa **nature**. Parfois, elle est même indiquée dans la « légende technique ».

Discours prononcé par le général de Gaulle à la radio de Londres le 18 juin 1940.

Ce document est un discours officiel.

2-Identifier l'auteur du document

- ° ? La question à se poser : qui est l'auteur du document ?
- ° i S'il est nommé et connu, une rapide présentation de l'**auteur** permet de mettre en valeur ce qui, dans sa biographie, aide à comprendre le document et à en évaluer la portée. S'il est peu connu, l'indication de son nom est suffisante. L'auteur est parfois **anonyme**, c'est-à-dire qu'on ne connaît pas son identité. Dans ce cas, il faut le signaler car cela peut aider à la compréhension du document.

Discours prononcé par le général de Gaulle à la radio de Londres le 18 juin 1940.

L'auteur de ce discours est le général de Gaulle.

3-Préciser la date du document

- ? La question à se poser : quand et dans quel contexte le document a-t-il été réalisé ?
- i La **date** du document permet de le contextualiser, c'est-à-dire d'avoir une idée des circonstances dans lequel il a été réalisé.

Discours prononcé par le général de Gaulle à la radio de Londres le **18 juin 1940**.

Ce discours est prononcé le 18 juin 1940 à la radio de Londres.

⚠ La date du document peut être différente de la source dont il est extrait. Il faut être vigilant.

Date du document → Date de la source (ici, livre où le document est publié)
Entrevue entre Eden et de Gaulle du **11 mai 1940** citée dans François Kersaudy, *De Gaulle et Churchill*, Plon, 1982, pp 157-158.

4-Déterminer le thème du document

- ? La question à se poser : de quoi le document parle-t-il ?
- i Le thème du document doit indiquer le sujet traité par celui-ci. Si le titre du document est bien fait, il suffit de le recopier. Mais si ce n'est pas le cas, il faut lire le corps du document et résumer son sens général.

Ce document est un appel à la Résistance.

• RÉDIGER LA PRÉSENTATION :

- i Si une courte présentation est attendue, il est préférable d'indiquer les différents éléments (ADNT) en seulement une ou deux phrase(s).

Ce document est un discours prononcé par le général de Gaulle, qui appelle les Français à la Résistance, le 18 juin 1940 à la radio de Londres.

Ou

Ce document est un discours prononcé par le général de Gaulle le 18 juin 1940 à la radio de Londres. Il y appelle les Français à la Résistance,

⚠ Ne jamais commencer par « C'est un(e) », mais toujours par « Ce document est un(e) ».

• REPÉRER LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE LA « LÉGENDE TECHNIQUE » DU DOCUMENT ET LES RELIER À SES CONNAISSANCES :

Il s'agit d'approfondir la méthode vue précédemment.

1-Approfondir la définition de la nature du document et déterminer sa source

- **?** La question à se poser : d'où le document vient-il ? D'où est-il tiré ?
- **i** La **source** peut être publique (presse, œuvre publiée...) ou privée (lettre privée, journal intime...). Cette information peut compléter celles recueillies sur la **nature** et éclairer le statut du document :
 - son usage qui permet de comprendre le but dans lequel il a été réalisé (officiel ou non, à caractère public ou privé) ;
 - le public visé (restreint, large...).

Il existe de nombreuses possibilités ; en voici quelques-unes :

Textes officiels	Textes à caractère public	Textes à caractère privé
- Discours, appel - Loi, décret, ordonnance, édit	- Article de presse - Essai (politique, philosophique, économique, historique, scientifique...) - Dictionnaire, encyclopédie - Œuvre littéraire (roman, pièce de théâtre, récit, mémoires, etc.)	- Correspondance privée - Inventaire
Images officielles	Images à caractère public	Images à caractère privé
- Portrait officiel (peinture, buste, photographie...) - Affiche politique (propagande, publicité électorale...) - Monnaie	- Peinture, fresque, gravure, manuscrit, enluminé, dessin, etc. - Sculpture - Bâtiment : église, temple, palais - Objet : vase, relief, reliquaire, etc. - Carte - Affiche (propagande, publicité...) - Caricature	Portraits de famille (peinture, photographie...)

Discours prononcé par le général de Gaulle à la radio de Londres le 18 juin 1940.

Ce document est un discours radiodiffusé qui est donc destiné à être écouté par un grand nombre de personnes.

2- Approfondir l'identification de l'auteur du document

- **i** S'il est nommé et connu, la présentation de l'**auteur** demande des connaissances personnelles.

Discours prononcé par le **général de Gaulle** à la radio de Londres le 18 juin 1940.

Charles de Gaulle vient d'être promu général de brigade et d'entrer au Gouvernement en tant que sous-secrétaire d'État à la Défense nationale et à la Guerre.

3- Approfondir le contexte du document

- ⓘ La **date** du document permet de le contextualiser, ce qui demande aussi des connaissances personnelles sur la période concernée.

Discours prononcé par le général de Gaulle à la radio de Londres le **18 juin 1940**.

Ce discours intervient alors que l'armée française est défaite par les soldats allemands. Plus précisément, il est réalisé au lendemain de celui du maréchal Pétain. En tant que chef de l'Etat, ce dernier ouvre la voie de la collaboration avec l'occupant nazi. Le général de Gaulle, en exil à Londres, s'oppose à cela le 18 juin 1940, en appelant les Français à résister à l'ennemi depuis la BBC, radio britannique.

4- Approfondir le thème du document

- ⓘ Il est possible de mettre en relation le document avec d'autres documents étudiés précédemment, pour mettre en lumière des points communs et/ou des différences qui pourraient éclairer la compréhension du document. Cela demande également des connaissances personnelles.

Ce document est un appel à la Résistance dans lequel le général de Gaulle fait une analyse de la situation militaire diamétralement opposée à celle réalisée précédemment par le maréchal Pétain. Alors que de Gaulle considère que la défaite française est due à la Blitzkrieg, stratégie ayant décontenancé les forces françaises, et que celles-ci peuvent s'appuyer sur leurs colonies et leurs alliés, et appelle donc à la Résistance, Pétain estime que la débâcle est due à la supériorité de l'ennemi en nombre et en armes et demande par conséquent aux Français de cesser les combats et de collaborer avec l'occupant nazi.

• RÉDIGER LA PRÉSENTATION :

- ⓘ Si une courte présentation est attendue, il est préférable d'indiquer les différents éléments (ADNT) en seulement une ou deux phrase(s). Mais si une présentation détaillée est souhaitée, il faut rédiger un paragraphe de plusieurs phrases. La formulation de la consigne et/ou le nombre de points attribués peu(ven)t vous indiquer le choix à faire.

Au minimum, une présentation courte :

Ce document est un discours prononcé par le général de Gaulle, qui appelle les Français à la Résistance, le 18 juin 1940 à la radio de Londres.

Au mieux, une présentation détaillée :

Ce document est un discours radiodiffusé prononcé par le général de Gaulle, fraîchement entré au Gouvernement en tant que sous-secrétaire d'Etat à la Défense nationale et à la Guerre. Ce discours intervient alors que l'armée française est défaite par les soldats nazis. Plus précisément, il est réalisé au lendemain de celui du maréchal Pétain. En tant que chef de l'Etat, ce dernier ouvre la voie de la collaboration avec l'occupant nazi. Le général de Gaulle, en exil à Londres, s'y oppose le 18 juin 1940, en appelant les Français à la Résistance. En effet, le général de Gaulle fait une analyse de la situation militaire diamétralement opposée à celle réalisée précédemment par le maréchal Pétain. Alors que de Gaulle considère que la défaite française est due à la Blitzkrieg, stratégie

ayant décontenancé les forces françaises qui peuvent par ailleurs s'appuyer sur leurs colonies et leurs alliés, et appelle donc à la Résistance, Pétain estime que la débâcle est due à la supériorité de l'ennemi en nombre et en armes et demande par conséquent aux Français de cesser les combats et de collaborer avec l'occupant nazi.

⚠ Ne jamais commencer par « C'est un(e) », mais toujours par « Ce document est un(e) ».